

Région « 3B » Sud Aquitaine

Compte rendu de la réunion du 24 février 2018 à Pau

Se sont retrouvés : Lucette et Benoît GREGOIRE, Josiane et Laurent ETCHEGARAY, Lore de GARAMENDI, Michel CHARPENTIER, Léon LACLAU et François MONBEIG.

Chantal DAUNY et André LABBE étaient portés pâles, touchée par une mauvaise grippe pour l'une ou encore trop convalescent pour l'autre. Jean Paul GUA DE BAIX nous avait assuré par mail de sa fidélité à l'APRC concrétisée par sa cotisation à défaut de sa participation. André DUTILH, joint depuis au téléphone, ne va pas manquer d'envoyer son pouvoir pour l'AG et sa cotisation.

Lucette, Benoît et François ayant pu participer le 22 février aux obsèques de notre ami Jean Léon FRECHOU, absent depuis plusieurs années de nos rencontres pour cause de maladie, nous avons mis en commun les frais d'un bouquet déposé à cette occasion.

Pour entrer dans le dur du sujet, nous avons commencé par visionner, dans sa version définitive, la **vidéo sur l'action « Lourdes 2006 »** préparée pour apporter notre pierre à la soirée 40^{ème} anniversaire. L'un de nous regrettait le fait que dans la rubrique du Bulletin 79 « l'APRC fête ses 40 ans » Lore de Garamendi, qui fut coprésidente à une période clé de la vie de l'association, n'ait pas signé un article plus long et circonstancié que le court témoignage paru dans le 4 pages bleu « spécial 40 ans ». Il s'avérait, en fait, que Lore, sollicitée comme tous les anciens présidents et présidentes pour un bref témoignage, n'avait pas jugé nécessaire de développer plus que ce que la vidéo présentait suffisamment à son avis. Dont acte.

Nous avons ensuite discuté de **la consultation des adhérents** proposée dans le Bulletin. Nous étions à l'origine d'un projet de consultation, à notre avis plus complet et, bien que nous n'y retrouvions pas toutes nos questions, nous avons été satisfaits que le CA ait pris en compte notre initiative. Chacun était donc invité à répondre personnellement aux questions posées étant donné que les réponses serviraient à finaliser les propositions d'orientation lors d'un CA à la veille de l'AG.

Nous avons abordé **la question des statuts** et posé le principe qu'il conviendrait d'en éliminer tout ce qui aujourd'hui n'est plus compatible avec la réalité de l'APRC. Un débat eut lieu sur l'utilité ou pas de conserver la notion de sympathisants à l'article 5. Finalement, grâce aux explications de Josiane, notre trésorière, nous convînmes de son utilité. Autre point délicat, la composition du CA (article 9) : en fonctionnant sous statut d'association loi 1901, il nous paraît impossible d'envisager un CA à moins de 5 membres. Mais y a-t-il d'autres types possibles d'organisation ? L'alinéa 2 qui précise que « le conseil représente au moins 15 adhérents pour 1000 » apparaît totalement déphasé puisqu'avec 600 adhérents aujourd'hui il devrait être d'au moins 9 membres. Or c'est tout juste si nous pouvons envisager d'atteindre les 5 à l'issue de l'AG. L'alinéa 3 ne tient pas non plus puisqu'il prévoit que pour 5 membres la répartition doit être de 4 AMC minimum et 1 NON AMC maximum et nous serions à 3 et 2. En revanche l'article 4 sur les buts de l'APRC nous a paru intouchable.

Sur **la question de l'engagement**, Léon se sentait particulièrement interpellé. Son problème est qu'il est fortement engagé dans diverses gestions bénévoles en local comme en national (club sportif, ADMR, Plein Jour) qui lui prennent un temps que son épouse a déjà du mal à admettre. Nous avons bien compris cette situation et tenté de le déculpabiliser... si tant est que ce soit possible.

Nous avons eu enfin un échange sur **l'avenir du régime des retraites** et particulièrement des régimes spéciaux dans les projets du président Macron. Des espoirs pour certains et des doutes pour d'autres sur une amélioration à en attendre. En revanche la disparition de la CAVIMAC, déjà financée à plus de 80% par la compensation du régime général, et l'intégration complète du régime des cultes dans ce dernier était jugée comme un progrès pour lequel nous devons militer désormais, rejoignant ainsi la revendication constante, au moins sur le papier, formulée par l'APSECC.

Nous avons fixé notre **prochaine rencontre au samedi 2 juin.**